



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question écrite n° 51855

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le projet de loi favorisant la diffusion et la protection de la création sur Internet (Hadopi). En effet il semble que le projet de loi s'appuie sur l'adresse IP pour identifier les contrevenants. Il est pourtant très facile de falsifier sa propre adresse IP en en utilisant une autre. Il en ressort que certaines personnes pourraient être accusées à tort de téléchargement illégal. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51855

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5491

Question retirée le : 27 avril 2010 (Fin de mandat)